

Projets soumis à l'IRMAS - préavis de la commission scientifique

1. Pertinence, qualité et originalité de la proposition

Le projet engage-t-il une réflexion sur la pratique ?

La problématique découle-t-elle d'une expérience artistique ou pédagogique fine et approfondie ?

La problématique de recherche posée est-elle clairement formulée ?

Les objectifs du projet sont-ils adéquats et répondent-ils au problème posé ?

Le projet contribue-t-il convenablement à l'état de l'art dans son domaine ?

Les méthodes de recherche envisagées sont-elles appropriées pour résoudre le problème ?

L'innovation recherchée dans le cadre du projet est-elle significative ?

Evaluation :

Commentaire :

2. Cohérence de l'organisation du projet

La planification du travail correspond-elle aux objectifs du projet ?

Le budget est-il en adéquation avec les travaux à réaliser ?

Le projet prévoit-il des partenariats ? Ces derniers sont-ils pertinents scientifiquement, institutionnellement et/ou artistiquement ?

Evaluation :

Commentaire :

3. Diffusion des résultats du projet

Les résultats attendus et/ou les livrables sont-ils clairement décrits et adéquats ?

Les livrables et la valorisation prévus sont-ils adaptés au projet ?

Evaluation :

Commentaire :

4. Inscription du projet au sein de l'école :

Des étudiant-e-s sont-ils impliqués à certaines étapes du projet (en tant que participant-e-s ou dans le cadre de cours) ?

Des professeur-e-s autres que le/la requérant-e principal-e ou le/la co-requérant-e sont-ils impliqués à certaines étapes du projet (en tant que participant-e-s ou dans le cadre de cours) ?

Des moments de présentation ou d'échange liés au projet sont-ils prévus au sein de l'école ?

Evaluation :

Commentaire :

5. Appréciation finale et recommandations